

DECLARATION LIMINAIRE

Chaque peuple qui est brimé, méprisé par ses dirigeants et dont les intérêts sont bafoués a besoin à un moment donné de prendre son destin en main, de manifester qu'il est seul détenteur de la souveraineté et que c'est lui qui en a concède une portion à ses dirigeants quels qu'ils soient. Il peut opérer cette action de prise de conscience en prenant diverses voies : le renversement des dirigeants par la violence d'une part et la méthode du changement pacifique dont une des méthodes a été inaugurée par les Béninois en 1989 par voie de Conférence Nationale d'autre part.

Après plusieurs années de brimades et de tribulations diverses, sous le régime du Général Eyadema, les Togolais avaient décidé de à la suite des Béninois, de réunir une Conférence Nationale en vue de mettre en place dans leur pays une société nouvelle qui place l'homme au cœur de chaque action.

Ce processus passera par le soulèvement populaire du 5 octobre 1990, le rejet par le peuple de la Commission constitutionnelle des "109", la grève des étudiants de mars 1991, la descente des femmes dans la rue, la grève générale illimitée de juin 1991, l'Accord du 12 juin 1991 entre le Gouvernement et le Collectif de l'Opposition Démocratique.

Le Conférence a été convoquée par décret N° 91/179 du 25 juin 1991 modifié par décret N° 91/182 du 2 juillet 1991 et s'est tenue du 8 juillet au 28 août 1991, soit 51 jours au total.

Contrairement à certaines assertions, la Conférence n'a pas réuni un clan ou quelques individus qui se sont autoproclamés représentant de la société. Il s'agit de délégués, élus soit par leur corps de métiers, leur association, leur syndicat, leur parti politique ; cooptés par leur église, ou désignés par le pouvoir au sein du gouvernement, de leur département ministériel, des Forces Armées Togolaises (FAT) et représentant l'armée, la police et la gendarmerie ; des préfets des différentes préfectures ainsi que des représentants du parti au pouvoir.

Ainsi composée, la Conférence Nationale **est et demeure à ce jour la seule assise** qui a vu la participation des représentants de toute la Nation togolaise pour réfléchir aux problèmes de notre pays et leur trouver des solutions. Il ne s'agit ni d'une réunion du pouvoir et des opposants, ni d'une assise réunissant juste quelques couches sociales. Il s'agit au contraire de représentants de toute la nation, réunis pour définir une nouvelle orientation pour notre pays, pour créer une nouvelle société plus viable et plus vivable sur les plans éducatif, politique, économique, social, culturel, sécuritaire et de défense nationale.

Les décisions de ces assises, conformément au contenu même du décret de convocation, devaient normalement être entièrement et intégralement appliquées.

Au-delà de quelques imperfections qui sont inhérentes au fait qu'il s'agit d'un événement humain, les travaux de ladite conférence ont permis aux délégués aussi bien en plénière qu'en commission d'analyser les différents aspects de la vie nationale, de faire le diagnostic de nos problèmes et de proposer les solutions les plus appropriées.

Quels sont les constats et décisions de la Conférence Nationale Souveraine relativement aux domaines socio-économique et éducatif (**I**), au domaine politique et des droits de l'Homme (**II**) et par rapport à la réconciliation nationale (**III**) ?

I- LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME SOCIO-ECONOMIQUE ET EDUCATIF REpondant AUX IMPERATIFS DU DEVELOPPEMENT ET DE LA DEMOCRATIE

C'est à la commission économique, financière et foncière et à la Commission relative aux problèmes d'éducation qu'il est revenu la tâche d'œuvrer dans ces domaines.

ECONOMIE

Sur le plan économique, le constat dressé par la Commission **économique, financière et foncière** a été que notre société est malade. Cette situation a été rendue possible par le système politique qui a permis la concentration de tous les pouvoirs entre les mains d'un seul homme entouré de collaborateurs prêts à sacrifier la Nation au profit de leurs intérêts personnels, et par l'usage du tribalisme, du népotisme et du favoritisme comme base essentielle de la répartition des ressources matérielles et humaines du pays. L'économie avait connu dès lors une gestion destinée à asseoir la domination d'une oligarchie qui a associé le pouvoir politique au pouvoir économique. Selon la Commission, l'enrichissement considérable de cette classe proviendrait du choix délibéré de sacrifier la rentabilité et la rationalité économiques au profit de substantielles commissions ou "pots de vin" et de détournements de deniers publics. Cette attitude aura été rendue possible par une gestion totalement opaque, la corruption, et l'incompétence notoire de certains responsables installés à des postes clés de l'administration. A cela, il faut ajouter les déséquilibres et les rigidités structurelles liées à des agissements socio-économiques peu rationnels. Cette situation a eu pour conséquence le délabrement de notre économie, la misère des masses laborieuses et plus généralement la création d'une société totalement inégalitaire destinée à permettre le maintien et la pérennisation du pouvoir de la classe dirigeante.

Les travaux de ladite Commission qui ont également permis de relever les divers problèmes d'aménagement de notre territoire, ont amené à adopter des orientations pour une nouvelle société qui va se développer avec une économie libérale ayant comme auteur et comme acteur l'Homme réhabilité, libre, et responsable. Cet Homme, c'est la société qui devra le former, le former de façon telle qu'il présente le profil qui répond à la nécessaire reconstruction de l'économie nationale dans la perspective d'un État démocratique.

La Commission a demandé la mise en place de nouvelles structures et de programmes de protection et de promotion sociales, d'une politique de protection de l'environnement qui mette l'homme au centre de ses préoccupations et qui soit elle-même intégrée à une meilleure politique d'aménagement du territoire. Cette refonte des structures sociales demande également la mobilisation des ressources pour la recherche scientifique, technologique et médicale. La Commission a recommandé que cette dernière, du fait des potentialités naturelles dont dispose notre continent, fasse tout pour associer médecine moderne et médecine traditionnelle.

La Conférence Nationale a précisé que cette refonte ne peut se faire sans un réel rétablissement de la presse, élément essentiel de la démocratie, dans ses rôles d'information, d'éducation, mais également d'instrument de culture et de loisirs.

Telles sont les bases de la nouvelle société de justice et de solidarité établies par la Conférence Nationale, consciente de la nécessité de reconstruire notre économie.

Relativement au redressement de la situation économique il a été insisté sur la nécessité d'un effort collectif et une attention indispensable à accorder aux plus défavorisés. Parmi ceux-ci, la Conférence Nationale s'est appesantie sur la situation des sans emplois qui constituaient alors environ 40% de la population active potentielle.

Pour eux, la Conférence avait choisi d'établir à court terme un plan d'urgence fondé soit sur une intégration rapide au marché du travail, soit sur la mise en place de projet à forte intensité de main-d'œuvre, en attendant l'élaboration à long et moyen termes d'une politique efficiente d'emploi. Mais pour réussir à tenir cette promesse, les assises nationales ont souhaité que notre effort de redressement économique s'articule dans l'immédiat autour de l'assainissement des finances publiques et de la relance de la production, et à moyen terme autour de la réalisation d'une stratégie d'ajustement centrée sur le rétablissement des équilibres et le paiement de la dette, stratégie sous-tendue par une véritable planification économique.

A long terme, les Assises Nationales avaient prévu la promotion d'une croissance économique soutenue, visant l'amélioration des conditions de vie des Togolais en s'appuyant sur :

- le secteur rural où il faut permettre à l'agriculture de se prendre progressivement en charge en opérant un désengagement graduel de l'État de manière à promouvoir une organisation démocratique du monde rural afin de permettre un véritable développement à la base. Les divers contours de cette politique étaient censés être détaillés lors des états généraux de l'agriculture et du foncier ;
- le commerce, les services, les petites et moyennes entreprises et industries, l'artisanat, le bâtiment et les travaux publics. Les travaux dans ce domaine ont conclu à la nécessité de promouvoir la croissance et de réhabiliter l'environnement économique des entreprises.

Consciente du rôle que la mauvaise gestion des sociétés d'État et d'économie mixte a joué dans la faillite de l'économie nationale en constituant le domaine de prédilection des détournements et des enrichissements illicites et en finançant les dépenses extrabudgétaires, la Conférence, qui avait constaté l'échec de l'État dans son rôle de chef d'orchestre du développement, a décidé d'adopter le principe d'une réduction de l'intervention de l'État qui devra permettre aux pouvoirs publics de se désengager progressivement pour laisser la place à l'éclosion de l'initiative privée dans les secteurs où les compétences individuelles sont requises.

Cette nouvelle donne économique qui fait de l'homme auteur, et de l'État le facilitateur des activités, dans le cadre d'une économie libérale fondée sur une association de l'État, des collectivités et des entreprises en partenaires responsables solidaires devra se développer dans le cadre d'une réelle volonté d'intégration économique régionale et sous-régionale.

EDUCATION

La Commission chargée de l'Éducation qui a planché sur le système éducatif de notre pays a, quant à elle, abouti aux conclusions que l'éducation, sans jamais constituer une priorité pour les gouvernants, avait été développée dans un système trop politisé qui a contribué au culte de la personnalité et qui n'a profité qu'à quelques-uns à cause d'une inégale répartition des ressources et équipements nécessaires. Cette situation était renforcée par un système irrationnel et essentiellement tribaliste d'attribution des bourses et autres avantages sociaux, et ceci, au mépris de la démocratisation proclamée par le texte de la réforme de l'enseignement de 1975 qui est une réforme acceptable.

De cette situation, il est résulté le fait que importants investissements opérés par les contribuables togolais n'ont servi qu'à former, en plus de tous les

laissés pour compte du système scolaire, une classe de cadres incapables de se départir des compromis et compromissions avec le pouvoir politique. Le niveau culturel du pays s'en est trouvé complètement dégradé, et cela avec le concours d'une presse muselée par le monopole d'État sur les mass média qui a participé activement à la désinformation systématique et à la dépersonnalisation du citoyen.

Les Assises nationales avaient alors décidé que états généraux de l'éducation puissent ouvrir la voie à une nouvelle école qui assurera non seulement la formation à l'emploi mais aussi la formation générale et surtout la formation du caractère. Il s'agit d'une école qui assurera les conditions d'un épanouissement individuel et collectif. Ces états généraux devront permettre d'une façon générale à la Nation de se pencher sur les problèmes des plus défavorisés et plus précisément :

- de leur faciliter l'accès aux formations offertes en renforçant la démocratisation, la rentabilisation et l'adaptation de l'école aux réalités et aux besoins du pays ;
- de les considérer avec tous les autres Togolais comme producteurs et bénéficiaires de la culture ;
- de leur offrir les moyens d'accéder à un véritable état de santé, défini non pas seulement comme l'absence de maladie, mais comme un état complet de bien-être, et ce, en définissant une nouvelle politique sanitaire fondée sur des meilleures conditions d'hygiène, des programmes efficaces de lutte contre les endémies, la diminution du prix des médicaments et une meilleure formation du personnel qui devra disposer des moyens nécessaires pour son action.

D'une façon plus générale et pour permettre un approfondissement, une précision et une adaptation des solutions, la Conférence Nationale avait demandé que la Nation toute entière se retrouve pour débattre des problèmes socio-éducatifs au cours des états généraux consacrés aux secteurs tels que l'éducation nationale, la culture et la communication, l'éducation physique et les sports civils, les activités de jeunesse et de loisirs, les affaires sociales, la promotion de la femme et la santé.

II- VIVRE UN VERITABLE ÉTAT DE DROIT

Les questions politiques et des droits de l'Homme qui ont été les plus marquants au cours de la Conférence Nationale ont fait l'objet de discussions au sein de deux (2) commissions : la Commission des Affaires Politiques et des Droits de l'Homme et la Commission Constitutionnelle et des Institutions de la Transition.

Ces commissions ont procédé à une analyse minutieuse des causes du mal togolais afin que nous puissions tourner définitivement le dos à cette situation. Après avoir constaté l'échec des différentes expériences faites sous les présidents OLYMPIO, GRUTNITZKY et EYADEMA et surtout le mal fait au pays par la dictature militaire, lesdites commissions ont fait adopter par la Conférence les recommandations idoines.

La Conférence avait décidé que la seule solution valable et durable pour notre pays sur le plan politique est de créer mais surtout de vivre un véritable État de droit.

L'État de Droit voulu par la Conférence Nationale Souveraine est celui dans lequel les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont réellement séparés, chacun exerçant effectivement la tâche qui lui est dévolue. Dans cet État, les contre-pouvoirs, que sont le législatif et le judiciaire doivent être assez forts et leur fonctionnement permet de tempérer l'Exécutif, de le modérer, de le canaliser pour l'empêcher de devenir oppressif.

Ayant fait l'expérience de l'abus auquel la dictature peut mener, le Togo avait définitivement décidé à la Conférence Nationale de mettre fin au pouvoir sans contre-pouvoirs.

La démocratie voulue par les délégués de la Nation devrait développer tous les mécanismes d'autorégulation qui permettent aux institutions mises en place de se régénérer, de survivre aux crises et de se conformer aux diverses mutations de l'environnement politique. Ces mécanismes doivent également permettre aux tribunaux de mettre à néant les actes pris par l'Exécutif lorsqu'ils s'avèrent illégaux et de contraindre l'Administration à la réparation des préjudices occasionnés aux citoyens. C'est dire que l'Administration et l'État doivent être soumis au droit et que les textes législatifs ou réglementaires ne doivent plus constituer des articles de musée destinés à décorer l'apparence d'un régime et à donner l'illusion que les citoyens vivent un État de droit. Il était question que nos lois cessent d'être ces toiles d'araignée qui laissent passer les grosses mouches et retiennent les petites. Mais pour que nos textes et en particulier notre Constitution deviennent des réalités vivantes dont l'application est assurée et les violations sanctionnées, la Conférence Nationale avait opté pour un pouvoir judiciaire indépendant. Il avait donc été décidé d'accorder une attention particulière à la magistrature brimée par le parti-État, de la dépolitiser, de la soustraire à l'influence de l'État pour lui rendre sa totale indépendance. Pour réaliser ces nobles objectifs et permettre à nos institutions judiciaires de connaître un plein épanouissement, la Conférence avait demandé que les états généraux de la justice soient rapidement convoqués.

La justice va de pair avec les Droits de l'Homme et la protection des Libertés. La nouvelle société, telle que définie au cours de ces Assises Nationales, devrait permettre d'assurer le respect des libertés fondamentales, notamment les libertés de presse et d'information, d'association, de religion,

etc. Elle doit permettre aussi de garantir le respect des droits fondamentaux reconnus à l'Homme par les normes internationales et nationales. C'est dans cet ordre d'idées que la Conférence Nationale avait décidé, outre la définition dans la nouvelle Constitution des divers droits et libertés ainsi que leur mécanisme de protection, la constitutionnalisation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la création et la constitutionnalisation d'une Haute Autorité de la Communication et de l'Audiovisuel qui aura pour mission de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la presse et des autres moyens de communication de masse. Cette Haute Autorité devra veiller à l'accès équitable des partis politiques aux moyens officiels d'information et de communication. Mais en attendant que la nouvelle Constitution soit rédigée et adoptée, il avait été décidé la création pour la Période Transitoire, d'une Commission ad hoc de la Communication et de l'Information qui devra jouer provisoirement ce rôle.

L'exercice des diverses libertés ne devra cependant pas se faire au mépris des textes législatifs et réglementaires existants. La Conférence a donc exigé que le citoyen ait chaque jour à l'esprit qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité et par conséquent que nous puissions exercer nos droits de manière responsable.

L'État de droit, tel que nous l'avons perçu lors de ces assises, c'est aussi l'existence de plusieurs partis politiques véhiculant des idéologies différentes dont l'un ou certains exercent le pouvoir, et d'autres constituent l'Opposition. Cette opposition est institutionnalisée et respectée dans ses droits de contestation et de critique du pouvoir en place mais a en même temps l'obligation, entre autres, de respecter les règles du jeu démocratique. Le multipartisme devra être pour nous un pilier fondamental de la démocratie et nous devons éviter que ce pluralisme démocratique devienne encore une transition vers une société monolithique dans laquelle une seule idéologie serait tolérée. Le peuple togolais avait donc opté pour la vraie démocratie et non pour « l'à peu près démocratique ». La Conférence a décidé que l'alternance au pouvoir soit donc être une réalité et les dirigeants battus à l'issue d'élections libres et régulières telles que notre système démocratique l'exige doivent accepter de se retirer pour laisser la place à la nouvelle majorité.

Les assises ont décidé que quelle que soit l'équipe au pouvoir, il est nécessaire de préciser que la gestion des affaires publiques devra se faire selon les principes de la transparence.

Il a été également rappelé que sans démocratie à la base, sans décentralisation effective, il ne peut y avoir de démocratie. Notre démocratie devra donc atteindre le Togo des profondeurs.

L'État de droit que nous avons désiré au cours de ces assises c'est enfin celui-là où les forces de sécurité et les forces armées, retournant à leur rôle normal d'une police républicaine et d'une armée qui assure la protection de

territoire national, auront pour mission, les premières, d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de préserver l'ordre et la paix civile, et les secondes de protéger la Nation contre toute agression extérieure. L'armée, dont la Conférence a exigé que la composition soit le reflet proportionnel des diverses couches de la Nation, doit être politiquement neutre et par là même, rompre avec la mission qui lui a été assignée sous le régime du parti-État et qui a consisté à assurer la défense et la pérennisation d'un système politique.

La Conférence Nationale souveraine a indiqué que si la police cesse d'être une police politique, si l'armée retourne à sa mission originelle, alors nul doute que les Togolais n'auros plus jamais à considérer leurs gendarmes, leurs militaires, leurs policiers, leurs gardiens de préfecture et leurs sapeurs-pompiers comme une communauté indésirable. Que les forces de sécurité et l'armée cessent de terroriser les paisibles populations et elles pourront vivre en parfaite harmonie avec le peuple. Il est indispensable que cette armée ainsi définie, retourne dans ses casernes, qu'elle soit aux ordres de tout gouvernement démocratiquement élu qui doit l'utiliser conformément aux intérêts supérieurs de la Nation et que tout militaire, désireux d'entrer dans la vie politique, quitte l'armée en raison des incompatibilités qui existent entre les fonctions militaires et tout mandat électif ainsi que toute fonction civile.

La Conférence Nationale, en raison des considérations géopolitiques qui existent dans notre sous région, avait également demandé que l'ennemi potentiel numéro 1 défini jusque là ne soit plus considéré comme tel et il est convenu désormais que la définition des ennemis potentiels du Togo soit fonction des menaces qui pèsent sur l'Afrique en général et la sous région en particulier.

Partant de tous ces principes généraux, les Assises nationales ont opté pour un régime bicéphale avec un Président de la République élu au suffrage universel pour un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois, un premier ministre issu de la majorité parlementaire et une Assemblée Nationale avec une seule chambre. Ce système qui, en réalité, n'est que le régime semi-présidentiel, devra tenir compte de nos réalités profondes dans sa constitutionnalisation.

III- L'UNITE NATIONALE ET LA RECONCILIATION

Les Assises nationales ont fait le triste constat que peuple togolais était alors profondément divisé. Les ethnies ont été dressées les unes contre les autres. Le pays avait même été plongé dans une logique de guerre civile où seuls ceux qui ne peuvent détenir les rênes du pouvoir qu'en se fondant sur les divisions trouvaient leur compte. L'idée de nation avait abandonné l'État togolais, le Togo était alors redevenu un simple agencement de groupes hétérogènes qui, lorsqu'ils ne se haïssent point, se toisent avec méfiance. Et

pourtant, vingt-deux ans auparavant, le RPT nous avait proposé un vaste rassemblement, un creuset où viendraient se fondre toutes nos différences pour créer un seul corps, la Nation. Quel beau rêve.

Ce vaste dessein, cette noble ambition sont malheureusement demeurés un vain mot.

Non contente de se limiter à ce constat d'échec, la Conférence Nationale avait décidé de recréer la Nation togolaise, de mettre fin au régionalisme, à 'l'ethnicisme', au tribalisme, pour remettre ensemble nos divergences et faire émerger une véritable Nation.

Construire un État où nos différences ne seront plus perçues comme des tares mais comme des richesses, une société où les considérations tribales, ethniques ou régionalistes céderont la place à un esprit patriotique ; un pays où avant d'être Adja, Ana, Bassar, Ewé, Kabyè, Kotokoli, Mina, Moba, Tchokossi, Watchi, ou autres, nous serons d'abord et avant tout des Togolais. Pour cela, nous devons nous enrichir de nos différences respectives.

Conclusion

Voilà globalement les différentes orientations et décisions que la Conférence Nationale Souveraine avait prises. Sont-ce là de bonnes ou de mauvaises décisions ? Le Togo est-il désormais guéri des maux dont le Togo souffrait avant la Conférence Nationale Souveraine ? Notre société a-t-elle toujours les mêmes problèmes ? Les solutions trouvées par la Conférence Nationale Souveraine sont-elles adaptées aux problèmes diagnostiqués et auraient-elles pu rendre notre pays meilleur ou créer une société plus vivable ? Voilà ce à quoi il faut répondre aujourd'hui.